

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE
L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE
DU 13 DECEMBRE 2000**

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 13 Décembre 2000 à 10 heures dans la salle 301 du site des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

Etaient présents :

- Monsieur GRAVEZ, Secrétaire Général de l'IRA de Lille, représentant Madame BUGEAUD, Directrice de l'IRA de Lille, Présidente du Conseil de l'IPAG
- Monsieur MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur BROUILLARD, Inspecteur des Douanes, représentant Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Monsieur CAUDMONT, Principal du Collège Eisen de Valenciennes, représentant Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur LIENARD, Directeur Adjoint du Centre Hospitalier de Valenciennes, représentant Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
- Monsieur LEDDA, Directeur Adjoint de l'ANPE de Valenciennes
- Monsieur BONDUELLE, Enseignant
- Madame DZYGA, Secrétaire d'Administration
- Monsieur METAY, Secrétaire d'Administration
- Monsieur BOURLEAU, Etudiant
- Mademoiselle COUTURE, Etudiante
- Mademoiselle KHALID, Etudiante
- Monsieur LELONG, Etudiant

- Mademoiselle DEVALLEZ, Attachée d'Administration, Responsable administrative de l'IPAG

Avaient donné pouvoir :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur GRAVEZ
- Monsieur MANEZ à Monsieur MOREAU

Etaient excusés :

- Monsieur le Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
- Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Equipement
- Monsieur le Président de l'Université
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Université
- Madame la Vice-Présidente chargée de la politique financière, de l'administration et des statuts
- Monsieur le Vice-Président chargé de la formation
- Monsieur le Directeur du CEPPEP

Madame BUGEAUD étant empêchée, Monsieur Jean-Paul GRAVEZ, Secrétaire Général de l'IRA de Lille, préside la réunion. Il ouvre la séance à 10h08.

1) Examen du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 20 Juin 2000.

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Election du Directeur des Etudes.

Monsieur BONDUELLE, Responsable Pédagogique de la Maîtrise d'Administration Publique, se porte candidat. Aucun autre postulant à la fonction ne se manifeste. Monsieur BONDUELLE est élu à l'unanimité.

3) Rapport du Directeur sur la rentrée.

Monsieur MOREAU présente la rentrée 2000 en passant en revue les différentes formations.

a) La Licence d'Administration Publique.

Principale formation diplômante de l'Institut, la Licence d'Administration Publique a attiré cette année 325 candidatures parmi lesquelles 264 demandes ont été retenues. Il faut y ajouter 17 candidats en préparation non diplômante aux concours de catégorie A qui ont été orientés vers la Licence d'Administration Publique.

En définitive, 281 étudiants ont été admis et **219 se sont effectivement inscrits en Licence d'Administration Publique** (au lieu de 232 l'an dernier).

On dénombre 11 Maîtrises, dont seulement 3 Maîtrises en Droit, 41 Licences, dont 19 Licences d'Histoire et 9 Licences en Droit, soit 52 étudiants sur-diplômés parmi lesquels la représentation des littéraires et en particulier des historiens est toujours aussi forte. S'y ajoutent 64 DEUG dont 22 DEUG mention Droit, 12 DEUG mention Administration Economique et Sociale et 7 DEUG d'Histoire, 35 DUT (dont 19 DUT "Gestion des Entreprises et des Administrations" et 10 DUT "Carrières Judiciaires"), 44 BTS (dont 19 BTS "Assistant de Direction" et 15 BTS "Comptabilité Gestion") et 24 titulaires du Diplôme d'Administration Générale.

Monsieur MOREAU constate que, de plus en plus souvent, les lauréats de ce diplôme poursuivent leurs études en Licence d'Administration Publique et il remarque que certains ne possédaient pas un diplôme de niveau Bac+2 à leur entrée dans en DAG. Une équivalence leur a donc été accordée pour s'inscrire en LAP.

Monsieur MOREAU relève quelques problèmes d'assiduité malheureusement habituels et il livre quelques informations complémentaires : parmi les inscrits en LAP figurent 13 redoublants, 12 emplois-jeunes, 6 étudiants en Allocation Formation Reclassement et 34 étudiants qui préparent la Licence en deux ans.

b) La Maîtrise d'Administration Publique.

Après bien des péripéties, l'IPAG de Valenciennes, tout comme les autres IPAG ou CPAG intéressés, a finalement pu mettre en place la Maîtrise d'Administration Publique lors de cette rentrée. Cette Maîtrise permet un approfondissement de la formation donnée en LAP et, en conséquence, elle est essentiellement destinée aux titulaires de cette Licence. L'inscription des Licenciés en Droit est donc exclue, ce qui devrait calmer les inquiétudes des doyens des Facultés de Droit.

Alors que 64 dossiers de pré-inscription avaient été retirés, **53 étudiants se sont inscrits**, parmi lesquels 52 furent admis de plein droit car ils étaient diplômés de la Licence d'Administration Publique. Un seul étudiant fut donc admis par équivalence (il avait suivi la formation non diplômante aux concours de catégorie A). Monsieur MOREAU se réjouit de constater que 63% des diplômés de la LAP se sont inscrits en MAP.

Le fonctionnement de la Maîtrise d'Administration Publique paraît pour l'instant satisfaisant. Monsieur MOREAU envisage de faire prochainement le point avec les étudiants. La MAP étant soumise à la réforme BAYROU, le jury devra se réunir dès le mois de Février pour sanctionner l'acquisition des unités d'enseignement du premier semestre.

c) La préparation aux concours externes de catégorie A.

Cette préparation s'adresse à des étudiants titulaires d'une Maîtrise du secteur Droit, Economie et AES. Le nombre de candidats a été de 61 mais 17 ont été orientées vers la Licence d'Administration Publique, 1 vers la Maîtrise d'Administration Publique et 14 vers la Préparation aux Grands Concours.

Sur les 29 candidats admis, **19 se sont inscrits**. La faiblesse du nombre d'inscrits n'étonne pas Monsieur MOREAU, compte tenu du nouveau contexte résultant de l'ouverture de la MAP.

Parmi ces 19 inscrits, figurent 12 titulaires d'une Maîtrise en Droit.

Tous les étudiants de la préparation sont regroupés en conférences de méthode avec les "surdiplômés" de la LAP.

d) La préparation aux grands concours administratifs.

Sur les 52 dossiers déposés, 31 candidats ont été admis, mais il faut y ajouter les 14 étudiants orientés vers cette formation après une candidature initiale en préparation aux concours de catégorie A.

En définitive, **25** candidats seulement se sont inscrits mais, selon Monsieur MOREAU, cette sensible diminution s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs. L'amélioration du marché de l'emploi dans le secteur privé constitue une première cause. Cette embellie profite notamment aux juristes "privatistes", lesquels constituent le principal vivier de recrutement au sein de la préparation aux grands concours. Depuis deux ans, on note d'ailleurs une décrue du nombre des candidats aux concours. La deuxième explication est liée à l'ouverture de la Maîtrise d'Administration Publique, laquelle a attiré les meilleurs étudiants de la LAP qui grossissaient parfois les effectifs de la préparation aux grands concours. D'autre part, les titulaires d'une Maîtrise en Droit préfèrent de plus en plus souvent s'inscrire en troisième cycle et ils reportent d'un an la préparation des concours, comme certains candidats l'ont explicitement indiqué à Monsieur MOREAU. Enfin, trois réinscriptions au lieu d'une dizaine habituellement ont été enregistrées, car beaucoup d'étudiants inscrits l'an dernier ont obtenu des concours (Greffier ou Greffier en Chef des Tribunaux, Commissaire ou Lieutenant de Police entre autres). Les étudiants devraient être plus nombreux l'an prochain, car la préparation aux grands concours devrait attirer les meilleurs diplômés de la Maîtrise d'Administration Publique.

La répartition par diplôme d'origine des 25 inscrits fait apparaître, sans surprise, la prédominance des Maîtrises en Droit, au nombre de 16. On relève également la présence de 2 diplômés de l'IEP de Lille, 2 titulaires de DESS et même 1 Docteur en Droit qui prépare le concours du CNESSS. Monsieur MOREAU se montre confiant quant aux chances de réussite à ce concours (un admis chaque année), mais il n'est pas aussi optimiste en ce qui concerne le concours de l'ENM (aucun admissible cette année alors qu'il y avait eu 2 admissibles l'année précédente), lequel sourit surtout aux diplômés des Instituts d'Etudes Politiques.

Monsieur MOREAU souligne le caractère relativement large du recrutement géographique de la préparation aux Grands Concours : les étudiants ayant fait leurs études à l'Université de Valenciennes sont minoritaires (ils sont au nombre de 10), alors que 8 étudiants viennent des universités lilloises, 3 des universités parisiennes, 2 de l'Université d'Artois et 2 de l'Université du Littoral. La mise en place (effective en Janvier) d'un Institut d'Etudes Judiciaires par la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion ne semble pas avoir eu de répercussion sur le nombre de candidats dans la formation.

Quant aux concours préparés, l'ENM recueille la faveur d'une majorité des étudiants : 10 déclarent le préparer en priorité, alors que 6 étudiants expriment leur préférence pour le concours du CNESSS et 3 autres pour celui de Commissaire de Police.

En fait, les étudiants inscrits dans la formation préparent presque toujours plusieurs concours et certains sont cités régulièrement en deuxième et troisième choix : Greffier en Chef des Tribunaux, Directeur d'Hôpital, Inspecteur des Douanes, Commissaire de Police ainsi que les IRA (pour 5 étudiants). Monsieur MOREAU observe que les lauréats de l'Institut au concours des IRA se recrutent en majorité parmi les inscrits dans cette formation, ce qui est conforme à ses prévisions.

e) Le Diplôme d'Administration Générale.

Cette formation, qui prépare aux concours de catégorie B, a suscité 147 candidatures. Sur les 120 admis, 91 se sont inscrits. Il faut y ajouter 28 inscriptions de candidats en Licence

d'Administration Publique orientés vers le Diplôme d'Administration Générale (la proposition avait été adressée à 57 candidats) et 3 inscriptions en deuxième année (régime spécial).

Parmi ces **122 Inscrits**, on relève 3 Maîtrises, 8 Licences (dont 7 littéraires), 10 DEUG, 9 DUT, 39 BTS et 50 non titulaires d'un Bac+2. Ce dernier chiffre est plus élevé qu'habituellement, ce qui conduit Monsieur MOREAU à estimer que le DAG retrouve sa vocation d'origine : permettre à des étudiants en situation d'échec ou en réorientation de se préparer à des concours et de faire valider cette préparation par un diplôme. Sur ces 50 étudiants, 26 ont échoué à l'examen sanctionnant la deuxième année d'études supérieures (dont 22 "Niveau DEUG" parmi lesquels 8 "Niveau DEUG de Droit") et 23 n'ont pas franchi le cap de la première année d'études supérieures (dont 17 "Niveau première année de DEUG" parmi lesquels 5 "Niveau première année du DEUG mention Droit").

Monsieur MOREAU souligne également le nombre important d'emplois-jeunes inscrits en DAG (25, dont 20 aides-éducateurs). Par ailleurs, 8 inscrits bénéficient des AFR, et 12 sont salariés. Ces différentes données chiffrées expliquent la sensible augmentation des inscrits sous le régime spécial dit "salarié" : 33 étudiants préparent, en effet, le diplôme en deux ans, parmi lesquels 3 sont inscrits en deuxième année. En revanche, 2 étudiants seulement redoublent la formation.

f) La préparation aux concours internes.

Si 49 fonctionnaires ont retiré un dossier, **22 se sont jusqu'à présent inscrits** (1 seul fonctionnaire hospitalier et aucun fonctionnaire territorial). L'Education Nationale est, comme à l'ordinaire, l'administration la plus représentée (11 fonctionnaires, dont 5 enseignants). La majorité des inscrits (13) préparent le concours des IRA mais 4 fonctionnaires seulement bénéficient d'un congé de formation.

Monsieur MOREAU conclut son exposé en dressant un bilan général : 1229 dossiers de candidature dans les diverses formations de l'Institut ont été retirés, 684 candidatures ont été examinées, **449 inscriptions** (en incluant celles des fonctionnaires) ont été enregistrées. L'IPAG de Valenciennes, en termes d'effectifs, demeure un des tout premiers du pays, dans le contexte déjà évoqué de la diminution du nombre des candidats aux concours.

Par ailleurs, 30 étudiants (au lieu de 25 l'an dernier) ont obtenu une bourse de service public. Une enveloppe globale accordée aux CROUS sert à financer tout à la fois les bourses de service public, d'agrégation et de troisième cycle (le Bureau de la Conférence Nationale des Directeurs d'IPAG et de CPAG tente vainement depuis plusieurs années d'obtenir une dotation spécifique). Dans l'Académie de Lille, l'IPAG de Valenciennes est en concurrence avec plusieurs institutions lilloises (l'IPAG de Lille, l'IEJ et l'IEP). Pourtant, en raison du nombre élevé des demandes formulées par ses étudiants, l'IPAG de Valenciennes obtient davantage de bourses que ces trois institutions réunies.

Monsieur MOREAU fait état des résultats obtenus par les étudiants aux deux sessions des examens de la Licence d'Administration Publique (81 admis) et du Diplôme d'Administration Générale (50 admis).

S'agissant des réussites aux concours, il est impossible de présenter des chiffres exhaustifs mais Monsieur MOREAU livre cependant quelques données : 21 admissibles sur l'ensemble des trois concours des IRA (14 au concours externe, 6 au concours interne et 1 au troisième concours) et 12 admis (dont 9 au concours externe), 12 admissibles et 8 admis au concours d'Attaché territorial, 5 admissibles et 3 admis au concours d'Inspecteur du Trésor, 5 admissibles et 5 admis au concours de Conseiller de l'ANPE, 1 admissible et 1 admis au concours d'Inspecteur des Impôts, 4 admissibles au concours d'Attaché de Préfecture (les résultats de l'admission sont attendus très prochainement pour ces 4 étudiants inscrits dans la préparation aux grands concours en 1999-2000), 1 admis sur liste complémentaire (en 11ème position) au concours du CNESSS (son admission définitive est probable).

4) Informations sur l'Assemblée Générale de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG (Paris 30 Novembre et 1er Décembre).

Après le rapport du Bureau et l'examen du compte financier, la première journée fut consacrée à un tour d'horizon qui fit apparaître la diversité des situations locales. L'échange de

vues porta tout particulièrement sur la Maîtrise d'Administration Publique. Monsieur MOREAU rappelle que le Ministère a habilité ce nouveau diplôme pour deux ans et à titre expérimental dans 8 IPAG (Amiens, Brest, Clermont-Ferrand, Créteil, Lille, Limoges, Poitiers et Valenciennes) et 1 CPAG (Aix-en-Provence) lors de cette rentrée 2000. Le nombre total des inscrits dans la formation s'élève à 340 (soit 38 en moyenne par institution, les effectifs variant de 28 à 54). Six IPAG envisagent l'ouverture de la MAP à la rentrée 2001 (Montpellier, Nantes, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg), alors que l'IPAG de Cergy-Pontoise prévoit d'attendre la rentrée 2002.

Quelques Instituts, notamment celui de Lille, en raison d'une habilitation tardive et d'un contexte particulier, ont massivement autorisé l'accès de la MAP à des étudiants non titulaires de la LAP mais détenteurs de diplômes juridiques (Maîtrises ou troisièmes cycles). Le Bureau de la Conférence a souligné le risque que présente cette politique. En effet, le Ministère a été sensible à un argument développé par le Bureau, selon lequel les étudiants inscrits en LAP, dans leur grande majorité, ne peuvent pas, au terme d'une seule année de formation, se présenter avec de réelles chances de succès aux concours de catégorie A. Ce constat constitue, pour le Ministère, la principale justification de la Maîtrise d'Administration Publique. En conséquence, l'ouverture de cette Maîtrise à d'autres publics devrait rester très limitée, la MAP ayant d'ailleurs été conçue comme un prolongement de la formation dispensée en LAP.

Par ailleurs, certains IPAG (en particulier celui de Lille), se sont écartés de la maquette-type élaborée par le Bureau de la Conférence, en introduisant des options. Monsieur MOREAU estime qu'une révision de la maquette est possible dans la perspective du renouvellement de l'habilitation qui interviendra dès la rentrée 2002, le processus devant commencer dès la fin de l'année universitaire 2000-2001.

L'unanimité n'est pas non plus de mise en matière de recrutement des candidats en LAP : certains IPAG sont très sélectifs et accueillent beaucoup d'étudiants surdiplômés; à l'inverse, d'autres IPAG considèrent que les titulaires d'un diplôme de premier cycle, en particulier issus de cycles "courts" (BTS-DUT), constituent le public privilégié de cette Licence.

Une partie des IPAG, dont celui de Valenciennes, n'appliquent pas la réforme BAYROU à la LAP comme les y autorise l'interprétation ministérielle des textes, car les principes de semestrialisation et de capitalisation paraissent inadaptés à l'esprit d'une préparation aux concours. D'autres IPAG ont cédé devant les fortes pressions exercées par leur Université et, lors du renouvellement de l'habilitation de la LAP, ont remanié leur maquette en la conformant à l'arrêté du 9 Avril 1997 (à l'IPAG de Valenciennes, ce renouvellement interviendra en 2002). Enfin, quelques IPAG ont choisi un régime intermédiaire consistant à appliquer seulement la capitalisation, le principe de la semestrialisation des enseignements et des examens paraissant le plus inapproprié.

La question du renouvellement des bourses de service public a également été abordée. Ce renouvellement, qui n'est prévu qu'à titre exceptionnel, est difficilement réalisable puisque, le nombre de bourses attribuées étant généralement très inférieur au nombre de bourses demandées, le renouvellement d'une bourse implique qu'un primo-demandeur soit en contrepartie écarté. En réponse à une note que lui avait adressé Monsieur MOREAU en qualité de Secrétaire Général de la Conférence Nationale des Directeurs d'IPAG et de CPAG en 1999, Madame DEMICHEL, Directrice de l'Enseignement Supérieur, avait laissé espérer qu'à défaut de réformer l'ensemble du régime d'attribution des bourses de service public, leur nombre pourrait être accru. Or, le nombre des bourses de service public a globalement stagné durant ces dernières années.

Le plafonnement des heures complémentaires, imposé par certaines Universités malgré l'absence de toute réglementation ministérielle, pose un grave problème aux IPAG : très déficitaires en postes, nos institutions n'ont d'autre solution que d'y recourir massivement.

Le financement des IPAG n'est pas toujours satisfaisant, car toutes les Universités ne répercutent pas la revalorisation très considérable de la norme SAN REMO appliquée à la LAP, lorsqu'elles répartissent la Dotation Globale de Fonctionnement. Monsieur MOREAU rappelle que, depuis trois ans, le niveau du financement de la LAP a quasiment triplé pour être désormais aligné sur celui des diplômes des Instituts d'Etudes Politiques.

Fut évoqué également le positionnement des IPAG face à d'autres organismes proposant une préparation aux concours. L'IEP de Paris se désengagerait relativement de la préparation des concours administratifs mais, en revanche, selon Monsieur CELARD, Directeur des Etudes de l'IPAG de Lille, certains lycées se lancent dans la préparation des concours de catégorie B.

Comme à l'accoutumée, la matinée de la deuxième journée fut consacrée aux échanges avec les représentants de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique et ceux de la Direction de l'Enseignement Supérieur, en présence du Directeur de l'IRA de Nantes et du Directeur des Etudes de l'IRA de Lyon.

Monsieur LACAMBRE, Sous-Directeur de la gestion des ressources humaines à la DGAFP, a présenté la réforme de la scolarité des IRA, laquelle ne porte pas sur les grands principes : elle vise à renforcer le caractère d'école d'application de ces institutions (en insistant sur les techniques professionnelles, en particulier la bureautique et les langues étrangères) et à adapter la formation à la diversité des lauréats. Par ailleurs, la réforme de la formation des analystes est toujours à l'étude.

Monsieur LACAMBRE a estimé que, dans les années à venir, le nombre de postes mis aux concours devrait être en augmentation pour compenser les départs en retraite de la génération du "baby-boom".

Le Ministère envisage de déconcentrer les crédits finançant la préparation des concours internes, au profit des Préfets de Région. Ce projet n'est pas nouveau et Monsieur GOUSSEAU, Président de la Conférence, a, une fois de plus, exposé les réticences des IPAG. En effet, les relations avec les Délégués Interministériels à la Formation, que le Ministère aimerait encourager, demeurent pratiquement inexistantes, les objectifs des actions mises en place par les DIF ne correspondant pas à la vocation des IPAG et CPAG.

Selon Monsieur LACAMBRE, une entrevue entre le Bureau de la Conférence des Directeurs et les Présidents des jurys des concours des IRA est possible si elle est programmée en dehors des périodes d'activité des jurys (l'an dernier ce projet n'avait pu aboutir). Le Bureau de la Conférence souhaite également la diffusion des rapports des jurys et celle d'un échantillon représentatif des copies, afin de mieux apprécier les critères de notation. Ces demandes devraient être exaucées.

Les discussions avec Monsieur GASQUET, Chef du Bureau des Formations universitaires générales et technologiques à la Direction de l'Enseignement Supérieur, ont porté essentiellement sur la MAP. Le Ministère considère qu'il n'y a aucune urgence à prendre un arrêté national, puisque l'habilitation est accordée à titre expérimental. Un premier bilan sera dressé à la fin de cette année universitaire et un second à la fin de la deuxième année d'expérimentation. Les IPAG et CPAG devraient être associés à cette procédure, la synthèse de l'évaluation étant communiquée à la Conférence des Directeurs. L'arrêté national ne devrait être pris qu'en 2002; or, en l'absence de texte, les IPAG rencontrent des difficultés à faire avaliser leur projet dans certaines universités. Monsieur GASQUET a promis qu'un courrier sera adressé aux Présidents des Universités, pour leur préciser que le Ministère est disposé à habilitier la Maîtrise d'Administration Publique à titre expérimental.

Il ressort de ces échanges que la MAP sera probablement pérennisée et que son financement sera aligné sur celui de la LAP.

A Monsieur BOURLEAU qui s'inquiète de l'hypothèque que pourrait faire peser sur la validité de la MAP, l'absence de base réglementaire du diplôme, Monsieur MOREAU répond que l'habilitation a bien été donnée pour deux ans par l'arrêté particulier qui répertorie les diplômes délivrés par l'Université.

Quant à la création d'un DESS d'Administration Publique, elle semble écartée car, selon le Ministère, un DESS doit avoir une finalité professionnelle précise, correspondant à des métiers bien identifiés.

Monsieur MOREAU réfléchit, cependant, à un projet de DESS "Carrières Sociales". La création d'un tel diplôme serait favorisée par les relations établies depuis longtemps déjà entre l'IPAG et plusieurs responsables du secteur, en particulier Monsieur René DE CLERCK, Directeur de l'URSSAF de Valenciennes, dans le cadre de la préparation au concours du CNESSS; de plus, les débouchés ne se limiteraient pas aux concours administratifs, le recrutement s'effectuant en partie par la voie contractuelle et les statuts relevant souvent du droit privé.

Ce projet, qui pourrait être inscrit dans le prochain contrat quadriennal conclu par l'Université, ne pourrait cependant pas aboutir avant la rentrée 2003 compte tenu de l'impérieuse nécessité de renforcer préalablement le corps enseignant.

5) Examen du projet de budget initial de l'année 2000.

Mademoiselle DEVALLEZ, Responsable administrative de l'IPAG, présente le projet de budget.

Le budget initial de l'IPAG pour l'année 2001 s'élève à **1 945 400 F**, soit une augmentation de 14% par rapport au budget 2000.

La principale recette est constituée par la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui s'élève à 1 439 000 F. A cette somme s'ajoute la dotation du contrat quadriennal qui finance spécifiquement les préparations aux concours administratifs à hauteur de 190 000 F, soit au total 1 629 000 F. Aucune subvention d'équipement n'est prévue au budget.

Les recettes de Formation Continue sont évaluées à 189 400 F à raison de 91 000 F en formation diplômante et de 98 400 F en formation spécifique. Elles englobent la subvention du Ministère de la Fonction Publique de 66 000 F pour la préparation aux concours internes de catégorie A des fonctionnaires d'Etat (cette subvention versée sur la base de 2200 F par fonctionnaire tend à diminuer, le nombre des inscrits décroissant), une subvention de la Région de 72 000 F à nouveau accordée à l'IPAG en 2001 pour financer la formation de huit demandeurs d'emploi inscrits en Diplôme d'Administration Générale, les produits des prestations de formation continue d'un montant de 33 000 F (les prévisions de recettes prennent en compte la baisse du nombre d'agents publics, de salariés et de demandeurs d'emploi ayant obtenu un financement de leur formation), et la prise en charge de la formation des emplois jeunes évaluée à 10 000 F.

Les recettes tirées des frais de dossier (93 000 F) diminuent par rapport aux années précédentes, ces frais n'étant plus pour partie perçus au retrait des dossiers.

La subvention du CNASEA pour la rémunération du contrat emploi solidarité est évaluée à 30 000 F.

Enfin, les recettes obtenues pour la formation des étudiants de la Licence d'Administration Publique à distance sont évaluées à 11 500 F.

Mademoiselle DEVALLEZ souligne que les charges de personnel s'élèvent, taxes afférentes incluses, à 1 151 680 F et qu'elles représentent 61,25% des dépenses globales de fonctionnement.

Les dépenses relatives aux dépenses complémentaires d'enseignement en Formation Initiale se chiffrent à 867 650 F (3525 heures équivalent TD). Elles augmentent en raison de l'ouverture de la Maîtrise d'Administration Publique et ce, malgré la création d'un poste de Maître de Conférences de droit public à la rentrée 2000.

Les heures d'enseignement sont évaluées à 127 000 F en Formation Continue (515 heures équivalent TD). Elles constituent plus de 67% des dépenses de ce centre de responsabilité.

Les autres charges de personnel concernent principalement la rémunération du Contrat Emploi Solidarité (44 540 F) et les surveillances d'examen (46 000 F).

Les charges correspondant aux prestations internes sont évaluées à 223 580 F. Les autres dépenses de fonctionnement s'élèvent à 485 140 F. La subvention accordée à l'association des étudiants de l'IPAG est de 10 000 F. Des crédits d'investissement de 65 000 F sont prévus afin de financer l'achat d'équipements informatiques.

Monsieur MOREAU souligne la sensible augmentation de la DGF accordée par l'Université, cette hausse s'expliquant en grande partie par la création de la MAP. Monsieur MOREAU se réjouit également de constater que la Région finance à nouveau la formation de huit demandeurs d'emploi inscrits en DAG.

Le projet de budget est adopté à l'unanimité.

6) Examen du projet de subvention à l'Association des étudiants de l'IPAG.

Monsieur BOURLEAU, Président de l'Association, fait part de son intention de reconduire les activités proposées l'an dernier, notamment la parution du journal intitulé "La feuille de l'IPAG", réalisé avec la collaboration d'étudiants et d'enseignants. Cette initiative a suscité l'adhésion des usagers de l'Institut.

Le matériel informatique a été renouvelé et la situation financière a été assainie, les dettes constituées sous les gestions antérieures étant toutes réglées. Aucun nouveau projet n'est envisagé, mais Monsieur BOURLEAU assure que la volonté de l'Association est de s'adresser à l'ensemble des étudiants de l'Institut. L'outil informatique sera développé, la création d'un site Internet

demeurant un objectif. Enfin, l'Association continuera d'être représentée dans toutes les manifestations organisées par l'Université, en particulier lors de la grande fête des Imprévus.

Monsieur MOREAU se félicite du dynamisme de l'Association et il souligne le dévouement de Monsieur BOURLEAU. Une subvention de 10 000 F lui paraît justifiée.

Mademoiselle COUTURE suggère que des voyages d'études soient organisés (visite du Sénat, de l'Assemblée Nationale ou des institutions communautaires), plusieurs étudiants en ayant manifesté le désir. Monsieur MOREAU se déclare prêt à procéder, le cas échéant, à quelques aménagements de l'emploi du temps pour permettre le bon déroulement d'une telle sortie dont l'initiative et la responsabilité doivent, cependant, relever des étudiants.

7) Questions diverses.

Monsieur MOREAU soulève une question importante, celle du personnel.

S'agissant du personnel administratif, l'Institut réclame depuis plusieurs années la création d'un poste d'agent de catégorie C. Actuellement, une CES seconde les SASU dans l'accomplissement des travaux de secrétariat. Monsieur MOREAU espère obtenir enfin ce poste à la rentrée 2001, l'ouverture de la MAP militant en ce sens.

Après l'obtention d'un poste de Maître de Conférences de Droit Public lors de cette rentrée, l'attribution d'un poste de Maître de Conférences de Science Politique à la rentrée 2001 paraissait quasiment certaine puisque l'Université avait classé cette demande en deuxième position sur la liste des postes demandés au Ministère.

Or, Monsieur MOREAU vient d'apprendre que l'Université de Valenciennes n'obtiendrait en définitive qu'un seul poste d'enseignant-chercheur.

De toutes les composantes de l'Université, l'IPAG est la plus déficitaire en postes d'enseignants (ce déficit s'élève à 23 postes). Se fondant sur cette constatation, argument de poids reconnu comme tel par les instances universitaires, Monsieur MOREAU demande l'attribution à l'Institut du seul poste créé par le Ministère ou, à défaut, la création d'un poste supplémentaire.

Afin d'appuyer ses démarches auprès de l'Université, Monsieur MOREAU propose au Conseil de voter une motion qui reprend l'argumentation qu'il a développée.

A l'unanimité, le Conseil adopte cette motion qui mandate le Directeur de l'IPAG pour tout mettre en oeuvre afin d'obtenir à la rentrée 2001 la création d'un poste de Maître de Conférences de Science Politique.

S'agissant de la participation aux récentes épreuves d'admissibilité des concours des IRA, Monsieur GRAVEZ ne dispose pas de chiffres précis mais il rapporte l'information selon laquelle l'absentéisme serait majoritairement le fait des fonctionnaires. Monsieur MOREAU souligne que la note de synthèse qui leur était proposée était particulièrement technique et difficile.

Monsieur GRAVEZ ajoute que tous les postes mis aux concours spéciaux analystes des IRA n'ont pas été pourvus, car le jury a, une nouvelle fois, considéré que le niveau de beaucoup de candidats était insuffisant. Monsieur MOREAU estime qu'une réflexion mériterait d'être engagée sur l'ouverture éventuelle d'une préparation au concours IRA analyste, la formation des Analystes se déroulant à l'IRA de Lille.

Mademoiselle COUTURE hésitant entre le concours externe des IRA et le troisième concours, pour lequel elle remplit les conditions, Monsieur GRAVEZ lui indique que chaque année 35 postes sont proposés aux candidats du troisième concours (7 par IRA) et que ce ratio lui paraît intéressant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GRAVEZ lève la séance à 11h53.